

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009

Procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 septembre 2009 à la salle du Conseil, située au 114 chemin Louisa à Wentworth.

Sont présents : Normand Champoux, maire
 Jay Brothers, conseiller #1
 Sean Noonan, conseiller #2
 Elaine Boyd, conseillère #3
 Armelle LeBlanc-Foisy, conseillère #4
 Roy Nelson, conseiller #5
 Deborah Anderson, conseillère #6

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur Normand Champoux, Maire de Wentworth, Paula Knudsen fait fonction de secrétaire.

Minutes of the regular meeting held on September 8th, 2009 at the Municipal Hall on 114 Louisa Road at Wentworth.

Present are: Normand Champoux, Mayor
 Jay Brothers, Councillor #1
 Sean Noonan, Councillor #2
 Elaine Boyd, Councillor #3
 Armelle LeBlanc-Foisy, Councillor #4
 Roy Nelson, Councillor #5
 Deborah Anderson, Councillor #6

The members present form the quorum.

Opening of the Sitting

The meeting is open at 7:00 P.M. by Mr. Normand Champoux, Mayor of Wentworth, Paula Knudsen acting as Secretary.

09-09-164

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2009

Il est proposé par la conseillère Deborah Anderson et résolu d'adopter l'ordre du jour pour la séance ordinaire du 8 septembre 2009 tel que présenté.

Résolution adoptée à l'unanimité.

09-09-164

Adoption of the Agenda for the Regular Meeting of September 8th, 2009

It is proposed by Councillor Deborah Anderson and resolved to adopt the agenda for the regular meeting of September 8th, 2009 as presented.

Resolution unanimously adopted.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009

09-09-165 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009**

Il est proposé par le conseiller Jay Brothers et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2009.

Résolution adoptée à l'unanimité.

09-09-165 **Adoption of the Minutes of the Regular Meeting of August 3rd, 2009.**

It is proposed by Councillor Jay Brothers and resolved to adopt the minutes of the regular meeting of August 3rd, 2009.

Resolution unanimously adopted.

09-09-166 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2009**

Il est proposé par la conseillère Elaine Boyd et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2009.

Résolution adoptée à l'unanimité.

09-09-166 **Adoption of the Minutes of the Special Meeting of August 12th, 2009.**

It is proposed by Councillor Elaine Boyd and resolved to adopt the minutes of the regular meeting of August 12th, 2009.

Resolution unanimously adopted.

Période de Questions / Question Period

Sécurité Publique / Public Security

Interventions – août 2009 / Interventions - August 2009

17 août – 12 Watchorn – arbres sur fils électriques / trees on electric wires

18 août – 10 Watchorn – arbres sur fils électriques / trees on electric wires

09-09-167 **Achats et dépenses – Service d'incendie**

Il est proposé par la conseillère Armelle LeBlanc-Foisy et résolu d'approuver les achats et dépenses suivants :

Paie de pompiers	861,00\$
Uniformes et insignes	2 750,00\$
Détecteurs de fumée (25)	500,00\$
Maintenance préventive biannuelle des camions	500,00\$
Activités semaine de prévention	500,00\$.

Résolution adoptée à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009

09-09-167 **Purchases and Expenses– Fire Department**

It is proposed by Councillor Armelle LeBlanc-Foisy and resolved to approve following purchases and expenses:

Firefighter's Pay	\$861.00
Uniforms and patches	\$2,750.00
Smoke detectors (25)	\$500.00
Bi-annual preventative maintenance for trucks	\$500.00
Activities for prevention week	\$500.00.

Resolution unanimously adopted.

09-09-168 **Adoption du Rapport du directeur du service d'incendie du mois d'août**

Il est proposé par le conseiller Roy Nelson et résolu d'adopter le rapport du directeur d'incendie pour le mois d'août 2009.

Résolution adoptée à l'unanimité.

09-09-168 **Adoption of the Fire Chief's Report - Month of August**

It is proposed by Councillor Roy Nelson and resolved to adopt the Fire Chief's report for the month of August 2009.

Resolution unanimously adopted.

Trésorerie et administration générale / Treasury and General Administration

09-09-169 **Adoption des comptes payables pour le mois de septembre 2009**

Il est proposé par le conseiller Jay Brothers et résolu d'adopter les comptes payables pour le mois de septembre 2009 tels que présentés par la Directrice générale et secrétaire trésorière.

Résolution adoptée à l'unanimité.

09-09-169 **Adoption of the Accounts Payable for the Month of September 2009**

It is proposed by Councillor Jay Brothers and resolved to adopt the accounts payable for the month of September 2009 as presented by the General Manager, Secretary-Treasurer.

Resolution unanimously adopted.

<u>Numéro G/L</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
02-130-00-284	Avantages Sociaux	1 144.48
02-130-00-331	Téléphone	258.61
02-340-00-681	Voirie - Éclairage de rues	412.17
02-610-00-284	Urbanisme - Avantages sociaux	1 115.58
02-701-20-331	Loisirs - Téléphone	67.43

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009

54-134-90-000	TPS à recevoir	113.57
54-139-01-000	Avances au Sheriff	500.00
02-140-00-499	Greffe - Élections/Referendums	479.64
02-190-00-681	Electricité - Bureau	219.69
	Incendie - Téléphone	
02-220-00-331	communications	59.23
02-220-00-681	Incendie - Électricité	120.22
02-701-20-681	Loisirs - Électricité	669.05
02-130-00-320	Congrès/cours - Dir. Gen.	167.25
02-190-00-895	Int. et Penalités, Prets Bancaire	250.00

Payé pendant le mois

5 576.92

02-110-00-310	Deplacement Conseil	13.33
02-110-00-699	Conseil Autres	197.00
02-130-00-284	Avantages Sociaux	1 144.48
02-130-00-311	Frais Déplacement - Sec-Adj.	57.90
02-130-00-320	Congrès/cours - Dir. Gen.	27.93
02-130-00-331	Téléphone	365.49
02-130-00-412	Services Juridiques et Notaire	647.25
02-130-00-414	Informatique	86.19
02-130-00-419	Fonds de registre (Mutation) Cotisations, Abonnements et	81.00
02-130-00-450	Dons	69.04
02-130-01-212	Régime de Rétraite - Dir. Gen.	439.68
02-130-01-412	Juridiques - Frais collection	585.53
02-130-02-212	Régime de Rétraite - Sec. Adj.	300.16
02-130-10-320	Formation - Sec. Adj.	69.00
02-140-00-499	Greffe - Élections/Referendums	310.68
02-190-00-522	Entretien - Bureau Municipal	290.00
02-190-00-660	Articles menagers	122.03
02-190-00-699	Autres Dépenses	1 254.92
02-220-00-631	Incendie - Essence/Huile	93.51
02-220-00-643	Incendie - Petit Outils	316.48
02-220-00-699	Incendie - Autres	80.00
02-320-03-521	Voirie - Debroussaillage	75.00
02-320-06-521	Voirie - Enseignes	142.43
02-320-07-521	Voirie - Nivelage	1 101.67
02-320-13-521	Voirie - Ponceau Main d'Oeuvre	9 061.50
02-320-16-521	Voirie - Castors/Animaux Morts	25.00
02-320-17-521	Voirie - Accôttements	6 945.21
02-320-18-521	Voirie - Travaux Urgents	2 073.38
02-340-00-681	Voirie - Éclairage de rues	412.17
02-390-00-631	Essence & Huile - Camion	106.08
02-412-00-453	Hygiene - Analyses d'eau	374.16
02-451-10-446	Hygiene du Milieu - Ordures	10 742.55
02-451-10-499	Hygiene du Milieu - Autres	1 321.34
	Hygiene du Milieu - Régie	
02-451-20-951	Tonnage	456.98
02-610-00-284	Urbanisme - Avantages sociaux	961.19
02-610-00-410	Urbanisme - Service d'urbaniste	3 673.22
02-610-00-454	Urbanisme - Cours et congrès	507.01

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009

02-910-01-212	Régime de retraite - Insp	341.52
02-610-01-310	Déplacement - Assistante	4.00
02-610-02-212	Régime de retraite - Assistante	260.00
02-701-20-331	Loisirs - Téléphone	203.28
02-701-20-699	Loisirs -Entretien/autres	618.63
02-921-40-840	Locations - Recyclage bacs	487.60
	Affectation - Contrat entretien	
03-600-30-721	(chemins)	5 224.82
03-600-31-722	Affectation - Contrat Ponts	916.93
03-600-40-725	Affectation - Recyclage	718.76
	Affectation - Centre	
03-600-70-722	Communautaire	106 337.77
54-139-01-000	Avances au Sheriff	1 500.00
54-134-90-000	TPS à recevoir	7 169.14
55-138-00-000	Salaire à payer	24 072.34
55-138-10-000	DAS Fédérales	1 201.45
55-138-20-000	DAS Provinciales	3 504.17

TOTAL	197 090.90 \$
--------------	----------------------

09-09-170

Adoption du règlement numéro 2009-002, règlement concernant les nuisances et concernant l'usage et l'empiètement des voies publiques

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière de salubrité, de nuisance et de sécurité, ainsi que pour régir tout usage d'une voie publique non visée par les pouvoirs réglementaires que lui confère le *Code de la sécurité routière*, de même que régir tout empiètement sur une voie publique;

ATTENDU QUE de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser les normes applicables à ces sujets et de les rendre plus conformes aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné au préalable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roy Nelson résolu que le règlement numéro 2009-002, règlement concernant les nuisances et concernant l'usage et l'empiètement des voies publiques soit adopté.

Résolution adoptée à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009

09-09-170 **By-Law Number, 2009-002, By-Law Pertaining to Nuisances, Use and Encroachment on Public Roads**

WHEREAS any local municipality can adopt by-laws pertaining to sanitation, nuisances and safety and to direct any use of a public road not concerned by the regulatory capacity of the *Highway Safety Code*, and to direct any encroachment on a public road;

WHEREAS in the council's opinion, there is a need to update the applicable standards on these matters and make them more consistent with current realities;

WHEREAS a notice of motion of this by-law was previously given;

IN CONSEQUENCE THEREOF, it is proposed by Councillor Roy Nelson and resolved that By-Law Number 2009-002, By-Law Pertaining to Nuisances, Use and Encroachment of Public Roads be adopted.

Resolution unanimously adopted.

09-09-171 **Adoption du règlement numéro 2009-003, règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1**

Il est proposé par la conseillère Deborah Anderson et résolu d'adopter le règlement numéro 2009-003, règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1.

Résolution adoptée à l'unanimité.

09-09-171 **Adoption of By-Law Number 2009-003, By-Law to Decree a Municipal Tax to Finance 9-1-1 Emergency Centres**

It is proposed by Councillor Deborah Anderson and resolved to adopt By-Law Number 2009-003, By-Law to Decree a Municipal Tax to Finance 9-1-1 Emergency Centres.

Resolution unanimously adopted

09-09-172 **Adoption du second projet de règlement numéro 102-1-2009 amendant le règlement de zonage numéro 102 pour modifier les classes d'usages commerciaux de récréation extérieur intensive (c6) et communautaires récréatifs (p1) et pour prescrire des dispositions applicables à un accès public**

ATTENDU QU'un plan d'urbanisme du règlement numéro 100 est en vigueur sur le territoire de la municipalité du Canton de Wentworth depuis le 7 janvier 2005 ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité du Canton de Wentworth a adopté le règlement de zonage numéro 102;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité du Canton de Wentworth et de ses contribuables de modifier les dispositions de ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance spéciale du 21 juillet 2009;

ATTENDU QUE le premier projet du règlement a été adopté à la séance ordinaire le 3 août 2009;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jay Brothers et **RÉSOLU** d'adopter le second projet du règlement numéro 102-1-2009 amendant le règlement de zonage numéro 102 pour modifier les classes d'usages commerciaux de récréation extérieur intensive (c6) et communautaire récréatifs (p1) et pour prescrire des dispositions applicables à un accès public.

Les conseillères Elaine Boyd et Armelle LeBlanc-Foisy enregistrent leur désaccord.

Résolution adoptée.

09-09-172

Adoption of the Second Project of By-Law Number 102-1-2009, By-Law to Amend Zoning By-Law Number 102 to Modify the Commercial Use Classes for Intensive Exterior Recreation C6) and Community Recreation (p1) and to Set Applicable Provision for Public Accesses

WHEREAS a Planning Program under bylaw number 100 is in force on the territory of the Municipality of the Township of Wentworth as of January 7th, 2005 ;

WHEREAS the Municipal Council of the Municipality of the Township of Wentworth has passed zoning bylaw number 102;

WHEREAS it is timely and in the interest of the Municipality of the Township of Wentworth and its ratepayers to modify the provisions of this bylaw;

WHEREAS a notice of motion was given at the special meeting of July 21 2009;

WHEREAS the first project By-Law Number 102-1-2009 was adopted at the regular meeting of August 3rd, 2009;

FOR THESE REASONS, it is proposed by Councillor Jay Brothers and **RESOLVED** to adopt the second draft of Proposed By-Law Number 102-1-2009, By-Law to Amend Zoning By-Law Number.

Councillors Elaine Boyd and Armelle LeBlanc-Foisy register their disagreement.

Resolution adopted.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009

09-09-173 **Paiement pour la construction du centre communautaire**

Il est proposé par le conseiller Jay Brothers et résolu de payer un montant de 38 360,44\$ incluant les taxes pour les travaux effectués au mois de juillet 2009 et un montant de 48 915,11\$ incluant les taxes pour les travaux effectués au mois d'août 2009 à l'entrepreneur Les Constructions Gaétan Cadieux pour les travaux exécutés au projet de construction du centre communautaire

Résolution adoptée à l'unanimité.

09-09-173 **Payment for the Construction of the Community Centre**

It is proposed by Councillor Jay Brothers and resolved to pay an amount of \$38,360.44 including taxes for the construction during the month of July 2009 and an amount of \$48,915.11 including taxes for the construction during the month of August 2009 to Les Construction Gaétan Cadieux for the construction of the Community Centre

Resolution unanimously adopted

09-09-174 **Équipements de parc pour enfants**

Il est proposé par le conseiller Jay Brothers et résolu d'abroger la résolution numéro 09-05-092 et d'autoriser une aide financière de l'ordre de 50% jusqu'à un maximum de 4 000,00\$ à l'organisme WRC pour l'acquisition des équipements de parc après confirmation de la subvention par le WRC.

Résolution adoptée à l'unanimité.

09-09-174 **Children Play Structures**

It is proposed by Councillor Jay Brothers and resolved to rescind resolution number 09-05-092 and to authorize financial aid to the WRC of 50% or up to \$4,000.00 for the purchase of Children Play Structures once the WRC has received confirmation of a grant.

Resolution unanimously adopted

09-09-175 **Vente de propriétés par shérif**

Il est proposé par le conseiller Roy Nelson et résolu d'autoriser Me. Pierre Giroux de procéder à une vente en justice par le shérif selon l'article 1019 du C.M. 27-1 pour le matricule 3872-30-3303.

De plus il est résolu d'autoriser un dépôt remboursable de 1 500,00\$.

Résolution adoptée à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009

09-09-175 **Sheriff Sale of Properties**

It is proposed by Councillor Roy Nelson and resolved to authorize Me. Pierre Giroux to proceed with a Sheriff's sale for roll number 3872-30-3303 according to article 1019 of the Municipal Code 27-1.

It is further resolved to authorize a deposit of \$1,500.00.

Resolution unanimously adopted

09-09-176 **Clôture au centre communautaire**

Il est proposé par le conseillère Elaine Boyd et résolu d'autoriser la construction d'une clôture en PVC au centre communautaire de Wentworth par Lloyd Cross Sales & Service au coût de 5 937,50 plus taxes. Le comité du cimetière de l'Église St-Aidan's contribuera un montant de 2 000,00\$.

Résolution adoptée à l'unanimité.

09-09-176 **Fence at Community Centre**

It is proposed by Councillor Elaine Boyd and resolved to authorize Lloyd Cross Sales & Service to build a PVC fence at the community centre at a cost of \$5,937.50 plus taxes.

The St-Aidan's Cemetery Committee will pay \$2,000.00 towards this project.

Resolution unanimously adopted

09-09-177 **Décision récente par la CSST concernant les services incendies locales**

CONSIDÉRANT que les incendies sont à l'origine de préjudices humains et matériels encore trop importants au Québec et que leurs conséquences sont coûteuses pour la société québécoise;

CONSIDÉRANT que l'on observe encore de grandes disparités dans les besoins des services de sécurité incendie et, par conséquent, sur le niveau de protection contre l'incendie qui est offert aux citoyens québécois;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté, au printemps 2000, la Loi sur la sécurité incendie qui visait à mieux protéger la société québécoise et les intervenants en optimisant l'utilisation des ressources et en axant sur la prévention;

CONSIDÉRANT que le Québec fait foi de meneur en Amérique du Nord en ayant une Loi sur la sécurité incendie et un règlement qui encadre la formation des pompiers;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Sécurité publique est responsable de la sécurité incendie;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009**REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est doté d'un Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

CONSIDÉRANT que l'article 49 de la Loi sur la sécurité incendie institue l'École nationale des pompiers du Québec;

CONSIDÉRANT que les programmes de formation validés par l'École nationale des pompiers du Québec traitent des aspects touchant la santé, la sécurité et l'intégrité physique des intervenants;

CONSIDÉRANT que les schémas de couverture de risques en sécurité incendie constituent la pièce maîtresse de cette loi;

CONSIDÉRANT que les schémas de couverture de risques sont le résultat d'un consensus régional, tant des élus municipaux que des intervenants en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que les schémas de couverture de risques ont été élaborés sur la base des normes et standards de qualité reconnus en Amérique du Nord et qu'ils ont fait, à ce titre, l'objet d'une attestation de conformité aux orientations ministérielles en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que lesdits schémas, qui résultent de processus de planification régionale, sont bâtis sur les ressources disponibles au niveau local et en assurent l'agencement optimal;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles, puisqu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie et que le niveau de protection contre les incendies est une responsabilité des élus municipaux;

CONSIDÉRANT que ces exercices de planification se sont révélés plus complexes et plus coûteux que prévu et que, sur les 103 schémas attendus, en date du 22 juillet 2009, 90 ont été déposés et seulement 47 sont attestés à ce jour, et 10 autres sont en processus d'attestation;

CONSIDÉRANT que sur recommandation de leur syndicat prétextant la norme NFPA¹ 1710, des pompiers utilisent le droit que leur confère l'article 12 de la LSST², soit celui de refuser d'exécuter un travail, arguant un danger pour leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique, parce qu'ils ne sont pas quatre pompiers à bord du même véhicule pour répondre à un appel de secours;

CONSIDÉRANT que l'utilisation injustifiée de l'article 12 de la LSST compromet directement les services auxquels la population a droit;

CONSIDÉRANT que les normes NFPA sont des normes américaines édictées en regard des méthodes de travail utilisées aux États-Unis qui sont différentes de celles utilisées au Québec;

CONSIDÉRANT que les normes NFPA doivent servir de guide et doivent être adaptées aux réalités locales;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009**REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009**

CONSIDÉRANT que la norme NFPA 1500 est la norme guide relative au Programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie et elle ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle;

CONSIDÉRANT que la norme NFPA 1720 est la norme guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps partiel et ne propose pas de nombre minimum de pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle;

CONSIDÉRANT que quelque 18 000 pompiers à temps partiel interviennent sur appel et constituent la base de l'organisation de la sécurité incendie au Québec;

CONSIDÉRANT que les pompiers constituent la principale main-d'oeuvre en sécurité civile et que les normes NFPA ne sont pas adaptées à ce type d'intervention;

CONSIDÉRANT que la norme NFPA 1710 est la norme guide quant au niveau de service dans les régions desservies par des pompiers à temps plein et propose un nombre de quatre pompiers à bord des véhicules de type autopompe et auto-échelle, tout en laissant place aux méthodes équivalentes;

CONSIDÉRANT que la CSST³, dans ses décisions, ne tient nullement compte de la Loi sur la sécurité incendie et du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

CONSIDÉRANT que le libellé de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST porte atteinte à toute l'objectivité dont ses inspecteurs doivent faire preuve dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT que la mise en application de l'orientation émise par la Direction de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST, par ses inspecteurs, fait en sorte que les employeurs sont traités avec partialité;

CONSIDÉRANT que certains syndicats utilisent la CSST à des fins de relations du travail, ce qui n'est nullement dans la mission de la CSST;

CONSIDÉRANT que les décisions rendues par la CSST, exigeant la présence minimale de quatre pompiers à bord des véhicules, compromettent l'efficacité des interventions et n'améliorent pas la protection des pompiers; lorsque les effectifs sont permanents et disponibles, elles ne vont qu'en augmenter les coûts, alors qu'en milieu rural, le plus souvent desservi par des pompiers à temps partiel sur appel, le temps de réponse s'en trouvera considérablement allongé;

CONSIDÉRANT que les priorités des élus municipaux en regard de la sécurité incendie sont d'assurer la protection de la population dans le respect de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique des intervenants;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009

CONSIDÉRANT qu'à la suite des décisions rendues par la CSST, tous les schémas déjà reconnus conformes ne répondront plus aux exigences du ministre de la Sécurité publique et, par le fait même, les municipalités n'auront plus l'immunité de poursuite;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sean Noonan et résolu

de demander au ministre de la Sécurité publique de faire respecter les schémas de couverture de risques tels qu'ils sont prévus à la Loi sur la sécurité incendie;

de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire respecter l'autonomie des municipalités locales, quant au niveau de protection contre les incendies dont la responsabilité incombe aux élus municipaux, puisque les municipalités ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles et qu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie;

de demander au ministre du Travail de s'assurer que des questions relatives à l'organisation du travail dans les municipalités ne soient pas dictées par des considérations extérieures;

de transmettre cette résolution immédiatement au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au ministre du Travail, M. David Whissell, au président de l'UMQ, M. Robert Coulombe, et au président de la FQM, M. Bernard Généreux et

d'appuyer les démarches des associations municipales dans ce dossier.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Travaux Publics / Public Works

Opérations cadastrales pour le mois d'août 2009 Cadastral operations for August 2009	4
Autres permis / Other permits	40

09-09-178

Achats Travaux Publics

Il est proposé par le conseiller Jay Brothers et résolu d'autoriser les achats suivants :

Bacs bleu (7)	558,60\$
Bacs vert (14)	1 117,20\$
Enseigne rue Stephens	48,20\$

Résolution adoptée à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009

09-09-178 **Purchases Public Works**

It is proposed by Councillor Jay Brothers and resolved to authorize the following emergency works:

Blue bins (7)	\$558.60
Green bins (14)	\$1,117.20
Stephens Road Sign	\$48.20

Resolution unanimously adopted

09-09-179 **Infraction chien dangereux – 120 chemin Lac Louisa Sud**

Il est proposé par le conseiller Jay Brothers et résolu de reconnaître le chien, un berger allemand femelle du propriétaire du 120 chemin Lac Louisa Sud, madame Nathalie Melis comme étant dangereux et de procéder à l'élimination dudit chien en vertu de l'article 63 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Résolution adoptée à l'unanimité.

09-09-179 **Infraction Dangerous Dog – 120 Lake Louisa South Road**

It is proposed by Councillor Jay Brothers and resolved to recognize the female German Sheppard belonging to Mrs. Nathalie Melis at 120 Lake Louisa South as a dangerous animal and to proceed with the elimination of the dog as per article 63 of the *Municipal Powers Act*.

Resolution unanimously adopted.

09-09-180 **Infraction chien agressif**

Il est proposé par le conseiller Jay Brothers et résolu de mandater Me Pierre Giroux à entreprendre les procédures légales pour chiens agressifs du propriétaire du matricule numéro 3967 74 0317.

Résolution adoptée à l'unanimité.

09-09-180 **Infraction Aggressive Dog**

It is proposed by Councillor Jay Brothers and resolved to mandate Mtre Pierre Giroux to undertake legal action for aggressive dogs belonging to the owner of roll number 3967 74 0317.

Resolution unanimously adopted.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009

- 09-09-181 **Demande de Postes Canada concernant l'installation de boîtes postales**
- Il est proposé par le conseiller Sean Noonan et résolu d'autoriser Postes Canada à procéder à l'installation de boîte postales dans 4 nouveaux emplacements dans l'emprise des rues municipales tel qu'indiqué au plan présenté. Postes Canada doit s'assurer d'obtenir la permission de tout propriétaire privé en ce qui concerne l'installation de ces boîtes.
- Résolution adoptée à l'unanimité.
- 09-09-181 **Request to Install Postal Boxes by Canada Post**
- It is proposed by Councillor Sean Noonan and resolved to authorize Canada Post to proceed with the installation of postal boxes in 4 new locations in the municipal road allowance. Canada Post must ensure to obtain permission from private owners with regards to the installation of these postal boxes.
- Resolution unanimously adopted.
- 09-09-182 **Formation de la FQM**
- Il est proposé par le conseiller Roy Nelson et résolu d'autoriser Martine Renaud à assister aux formations intitulées « permis pas permis » et « savoir composer avec les situations et clientèles difficiles » offertes par la FQM à St-Jérôme les 10 et 18 novembre 2009 au coût de 235,00 chaque.
- Résolution adoptée à l'unanimité.
- 09-09-182 **FQM Courses**
- It is proposed by Councillor Roy Nelson and resolved to authorize Martine Renaud to attend the courses entitled "permis pas permis" and "savoir composer avec les situations et clienteles difficiles" given by the FQM in St-Jérôme on November 10th and 18th at a cost of \$235.00 each.
- Resolution unanimously adopted.
- 09-09-183 **Adoption du Rapport de l'inspectrice municipale - mois d'août**
- Il est proposé par le conseiller Sean Noonan et résolu d'adopter le rapport de l'inspectrice municipale pour le mois d'août 2009 tel que présenté.
- Résolution adoptée à l'unanimité.
- 09-09-183 **Adoption of the Municipal Inspector's Report – Month of August**
- It is proposed by Councillor Sean Noonan and resolved to adopt the Municipal Inspector's report for the month of August 2009 as presented.
- Resolution unanimously adopted.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009

Environnement / Environment

09-09-184 **Programme de soutien aux projets d'ensemencement des lacs**

Il est proposé par le conseiller Jay Brothers et résolu d'adopter un programme de soutien aux projets d'ensemencement des lacs selon les modalités suivantes :

- Budget total de 2 000,00\$ pour l'année 2009;
- Soutien de 50% par projet jusqu'à concurrence de 500,00\$ par lac;
- Fourniture de pièces justificative.

Résolution adoptée à l'unanimité.

09-09-184 **Support to Fish Stocking Projects**

It is proposed by Councillor Jay Brothers and resolved to adopt a fish stocking support program for the lakes with the following stipulations:

- Total budget of \$2,000.00 for 2009;
- Financial support of 50% per project up to an amount of \$500.00 per lake;
- Supporting documents.

Resolution unanimously adopted.

09-09-185 **Matériel promotionnel - Environnement**

Il est proposé par la conseillère Deborah Anderson et résolu d'autoriser une somme de 500,00\$ pour être utilisée pour des matériaux promotionnels par le comité consultatif sur l'environnement.

Résolution adoptée à l'unanimité.

09-09-185 **Promotional Material - Environment**

It is proposed by Councillor Deborah Anderson and resolved to authorize an amount of \$500.00 to be used for promotional material by the Environmental Consulting Committee.

Resolution unanimously adopted.

Correspondance / Correspondence

Une liste de la correspondance du mois d'août 2009 est remise aux élus.

The August 2009 correspondence list is given to the elected officials.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009
REGULAR MEETING OF SEPTEMBER 8th, 2009

Hygiène du milieu / Hygiene

Bilan matières recyclables

Bilans mensuels des matières recyclables pour le mois de juillet 2009 est remis aux élus pour leur gouverne.

Operational Reports Recyclable Items

Monthly operational report regarding recyclable items for the month of July 2009 is given to the elected officials for their perusal.

Varia

09-09-186

Clôture

Il est proposé par le conseiller Jay Brothers et résolu de clore l'assemblée à 20h10.

Résolution adoptée à l'unanimité.

09-09-186

Closure

It is proposed by Councillor Jay Brothers and resolved to close the meeting at 8:10 P.M.

Resolution unanimously adopted.

Normand Champoux
Maire

Paula Knudsen. g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La prochaine session du Conseil sera tenue à 19h00 le 30 septembre 2009 à l'endroit habituel des assemblées soit au 114 chemin Louisa à Wentworth.

The next Council meeting will be held at 7:00 P.M. on September 30th, 2009 at the usual place of sitting at 114 Louisa Road in Wentworth.